opusdei.org

# De qui dépend le prélat ? Qui le nomme ?

## Brève description de l'élection du prélat

28/11/2007

Le prélat de l’Opus Dei, et la prélature elle-même, dépendent du Saint-Siège, comme toutes les circonscriptions ecclésiastiques : c’est-à-dire du souverain pontife et de l’organisme qui l’assiste pour les diocèses et les prélatures, à savoir la Congrégation pour les Évêques.

Le prélat de l’Opus Dei est nommé par le pape, au terme du processus défini par les statuts. Les statuts prévoient en effet que les fidèles de la prélature se prononcent sur le prêtre qui serait le plus indiqué. Le souverain pontife peut ensuite appeler le prélat à recevoir le sacrement de l’épiscopat qui, sans être nécessaire, apparaît très adapté à sa mission hiérarchique de pasteur. C’est ce qui s’est passé pour les trois premiers prélats: Mgr Alvaro del Portillo, Mgr Xavier Echevarria, Mgr Fernando Ocariz

pdf | document généré automatiquement depuis https://opusdei.org/fr-cd/article/de-qui-depend-le-prelat-qui-le-nomme/ (06/12/2025)